



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **jeudi 3 avril 2025**

Nombre de membres : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11 + 1 procuration

L’an deux mille vingt-cinq et le mardi 15 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : SEUBE Maria, BELANGERE Ulric (arrivé à 18h26), DUCHER Catherine, MALKOWSKI Robert, COTONNEC Roselyne, LADET Christian, CANNAUD Dominique, AYRAL Mélanie (arrivée à 18h24), CARMINATI Martial, PLACE Corinne, COSTE Jean-Paul.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : COSTE Nathalie donne procuration à DUCHER Catherine, AYRAL Mélanie donne procuration à CARMINATI Martial.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : PICAL Bernard excusé.

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h20.

Est élue secrétaire de séance : PLACE Corinne

- Objet** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2025
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Pas d’intervention

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2025 a été approuvé à l’unanimité (9+2 procurations)

Mme AYRAL Mélanie a pris part à la séance à 18h24 et Monsieur BELANGERE Ulric a pris part à la séance à 18h26.

- Objet** : **1^{ère} Délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2024**
Rapporteur : M. BELANGERE Ulric.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Madame le Maire le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur BELANGERE Ulric, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	474 678.86 €	1 048 953.83 €	1 523 632.69€
	Recettes réalisées	315 227.12 €	1 067 131.02 €	1 382 358.14 €
	Restes à réaliser	11 994.57 €	0.00 €	11 994.57 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	825 571.49 €	1 310 553.32 €	2 136 124.81 €
	Dépenses réalisées	499 356.92 €	889 427.92 €	1 388 784.84 €
	Restes à réaliser	2 973.60 €	0.00 €	2 973.60 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-184 129.80€	177 703.10 €	-6 426.70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	338 541.75 €	261 599.49 €	600 141.24 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	154 411.95 €	439 302.59 €	593 714.54 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	9 020.97 €	0.00 €	9 020.97 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	163 432.92 €	439 302.59 €	602 735.51€

Pas d'intervention

Délibération votée à la majorité (10+1 procuration).



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

3. Objet : 2^{ème} délibération : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Après avoir entendu et approuvé le Compte financier Unique du budget principal de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Mme le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la section d'Investissement (article 1068) : **239 149.00 €**
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **200 153.59€**

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).

4. Objet : 3^{ème} délibération : Vote des taux de fiscalité 2025

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales. La volonté du conseil municipal est de maintenir les taux en vigueur depuis 2008.

	Taux 2025
Taxe Foncière bâti	45.46 %
Taxe Foncière non Bâti	80.53 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	12.28 %

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).

5. Objet : 4^{ème} Délibération : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire explique que Le Budget Primitif 2025, en annexe, intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2024 et présente un équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et un équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 223 644.00 €	1 223 644.00€
Section d'investissement	482 609.28 €	482 609.28 €

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

**COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 15 avril 2025

18h

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

6. Objet : 5^{ème} Délibération : Désignation d’un conseiller municipal à la commission de contrôle de révision des listes électorales

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire explique que les maires et adjoints ne peuvent être membre de cette commission. Le conseil municipal de Gaujac doit, donc, désigner un conseiller municipal à la commission de contrôle de révision des listes électorales en remplacement de Mme DUCHER Catherine.

Monsieur CANNAUD Dominique se propose candidat.

Monsieur CANNAUD Dominique est désigné à la majorité (10 + 1 procuration pour, 1 abstention, 0 contre)

Délibération votée à la majorité (10+1 procuration, 1 abstention)

7. Objet : 6^{ème} Délibération : Acquisition de la parcelle section cadastrale B N°36 (ancien cimetière)

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Monsieur CANNAUD Dominique se retire et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire rappelle qu’un accord de principe d’acquisition de la parcelle B36 avait été voté lors du conseil municipal en date du 07 août 2020, et informe le conseil municipal du courrier des consorts CANNAUD, en date du 26 mars 2025,

Madame le Maire explique que la commune souhaite se porter acquéreur de gré à gré de la parcelle N° 36, section B d’une contenance de 400 m², pour l’intégration de cet élément patrimonial dans les biens communaux.

Le prix convenu et accepté avec les consorts CANNAUD, propriétaires, est de 24 000 € (vingt-quatre mille euros). Les frais d’acte seront à la charge de la commune

Pas d’intervention.

Délibération votée à la majorité (10+1 procuration).

8. Objet : 7^{ème} Délibération : renonciation à acquérir le foncier d’une partie de l’emplacement

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu’en application des articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du code de l’urbanisme, les propriétaires des parcelles B 332 et B 333 ont mis en demeure la commune d’acquérir ce foncier par courrier réceptionné en mairie le 20 février 2025, au prix de 117 € le m².

Madame le Maire signale qu’à ce jour le contexte d’élargissement du chemin de Pujol n’est plus nécessaire.

Compte-tenu de l’absence d’intérêt relevée, il est proposé de renoncer à cette acquisition et de lever l’emplacement réservé n°15 pour la partie relevant des parcelles B 332 et B 333.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (11+1 procuration).



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

9. Objet : 8^{ème} Délibération : SMEG : Poste Vincent tranche 2 : Enfouissement réseau basse tension 22-012-REN

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé 22-012-REN pour les travaux : Poste Vincent tranche 2.

Ce projet s'élève à 140 000 € HT soit 168 000 € TTC subventionné dans sa totalité.

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).

10. Objet : 9^{ème} Délibération : SMEG : Poste Vincent tranche 2 : Enfouissement réseau de génie civil Telecom 22-012-TEL

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé 22-012-TEL pour les travaux : Poste Vincent tranche 2.

Ce projet s'élève 61 419.66 € HT soit 73 703.59 € TTC (à la charge de la commune).

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).

11. Objet : 10^{ème} Délibération : SMEG : Poste Vincent tranche 2 : Enfouissement réseau d'éclairage public 22-012-EPC

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé 22-012-EPC pour les travaux : Poste Vincent tranche 2.

Ce projet s'élève à 43 792 € HT soit 52 550.47 € TTC (à la charge de la commune).

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11+1 procuration).

12. Objet 11^{ème} Délibération Poste d'adjoint technique : suppression de poste

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame la Maire expose au conseil municipal de Gaujac la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) afin de mettre en conformité la durée hebdomadaire de travail de ce poste de travail qui a évolué dans la charge de travail. Il convient donc de supprimer ce poste de tableau des effectifs sans réorganisation du service.

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11 + 1 procuration).



DEPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

**COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 15 avril 2025

18h

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

13. Objet 12^{ème} Délibération Poste d’adjoint technique : création de poste

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame la Maire expose au conseil municipal de Gaujac la suppression d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet (17 heures 30 hebdomadaires). Cet emploi a évolué et passe à une durée hebdomadaire de 35 heures. Il convient donc de créer un poste au tableau des effectifs, sans réorganisation de service.

Pas d'intervention.

Délibération votée à l'unanimité (11 + 1 procuration).

14. Informations de Mme le Maire

1- Extinction nocturne de l'éclairage public

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame la Maire fait part au conseil municipal du message reçu d'un commerçant de Gaujac demandant à annuler l'extinction de l'éclairage public de 0h à 6h.

Le Conseil Municipal réfléchit à cette éventualité mais rappelle l'économie financière que cette décision a généré.

2- Mise à disposition de la salle de l'ancien bar appartenant à la commune

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Des artistes du village souhaitent que la salle de l'ancien bar leur soit mise à disposition durant la période estivale pour l'ouverture d'une boutique éphémère dans laquelle seraient exposées leurs œuvres.

Le Conseil Municipal étudie la possibilité et propose de demander le passage de la commission de sécurité SDIS afin de faire le point sur la conformité de cette salle à recevoir du public.

3- Contentieux JDD IMMO / Commune de Gaujac

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire rend compte du jugement du litige opposant la société JDD IMMO à la commune.

Pour rappel, en 2023, le 1^{er} permis de construire de la SARL JDD IMMO a été refusé par la mairie.

En 2024, la commune a refusé le deuxième permis de construire sur le dernier lot du lotissement « Les Akènes ». La société JDD IMMO a déposé un recours au Tribunal Administratif de Nîmes. Le Tribunal a ordonné une injonction à la mairie de retirer le refus du permis de construire. Seul le recours en cassation aurait été possible.



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 16 avril 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 15 avril 2025
18h
PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

4- Référé en Liberté en urgence : COMMUNE / AGIR ENSEMBLE À GAUJAC

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Une première requête a été déposée par l'association « Agir Ensemble à Gaujac » au tribunal administratif de Nîmes, le 23 janvier 2025, reçue par la mairie le 20 février 2025. Il n'y a pas eu de conseil municipal depuis le 16 janvier 2025 pour en informer le Conseil Municipal.

Cette requête est toujours en cours.

Entre temps, un référé en liberté a été reçu le 31 mars 2025 pour une audience en urgence au tribunal administratif le mercredi 2 avril 2025 à 11h. Les élus en ont été informés dès le 31 mars 2025. Suite à cette audience, le tribunal a rendu l'ordonnance de référé constatant un non-lieu à statuer sur la requête en raison d'une médiation intervenue entre les parties. Cette audience en urgence est ainsi clôturée dans les conditions qui paraissent favorables aux 2 parties. Après la phase de médiation, à ce jour la commune a accordé la mise à disposition de la salle Est le lundi 28 avril et mardi 27 mai, pour leurs adhérents.

5- Divers

- Il faut finaliser la rétrocession de la voirie (hors bassin de rétention et espaces verts) du lotissement « Les Tilleuls », chez le notaire.
- La voirie au lotissement « Les akènes » demeure privée.

La séance est levée à 20 h 45

La secrétaire de séance
Corinne PLACE

Madame le Maire
Maria SEUBE



